

Que cache le voile? Que nous voile-t-il?



ANDRÉ DUMOULIN

Agrégé en philosophie morale
Haute Ecole Jonfosse

Le parti Ecolo estime qu'interdire le voile islamique revient à discriminer. On a ainsi vu l'échevin des sports de la ville de Bruxelles en photo avec une enfant voilée sur Facebook. Ce fut aussi Zakia Khatibi qui estimait que le voile part d'une liberté de choix. Julie Chanson, conseillère Ecolo (Theux) revendique, elle, le féminisme dans le chef de son parti à travers le port du voile tandis que Zoé Genot défendait les accommodements raisonnables et le voile dans son trac de racolage électoral.

Du voile «parce que je le vaux bien» au voile mode de provocation adolescente, du voile étendard de la cause intégriste qui a fleuri au lendemain de la révolution iranienne et du second Intifada, au voile identitaire ou de tradition ethnologique, du voile pris comme emblème religieux, au foulard «bouclier», du voile imposé au voile volontaire par conviction, par stratégie d'approche sociale ou comme stratégie de contournement de la contrainte, les sens sont légions. Il est souvent ostentatoire comme s'il était nécessaire d'imposer/montre aux autres son origine culturelle. Pour Tareq Oubrou, Imam de Bordeaux, «l'Islam est devenu une religion d'étalage» par déformation. Et d'estimer que «le musulman ne doit pas s'exposer mais mieux s'intégrer».

Camisolage

Mais au-delà des enjeux sociétaux et des interrogations autour de la séparation de l'église et de l'État, de la laïcité, de la neutralité de l'enseignement, du port du voile dans l'administration et l'université, se cache un dispositif en pouce gigogne, sorte de sarcophage à la Toutankhamon où la pièce finale recouvrant au plus près la momie est la plus importante, la plus signifiante. Que cache le voile? Que nous voile-t-il?

Le voile est obsessionnel, ne laissant rien apparaître des cheveux, faisant en sorte qu'il devient un marqueur sexuel de femmes soumises consciemment ou inconsciemment aux hommes. À tel

point d'ailleurs que le voile peut être porté comme protection afin d'éviter souvent d'être importuné. On enseigne que les femmes sont des tentatrices. Il faut donc que leurs codes vestimentaires leur soient dictés. La pudeur devient le moteur dicté par les «mâles». CQFD.

Le voile semble d'ailleurs dire souvent à la fois une propriété (de l'homme) et une non-disponibilité pour les non-musulmans. Le «camisolage» des femmes – y compris parfois des petites filles – qui «protège d'une violence mâle» fait que la femme elle-même devient en quelque sorte responsable du comportement des hommes. Ce retournement de signe illustrant le patriarcat a ceci de problématique qu'il entérine l'inégalité des sexes, l'infériorité et la soumission des femmes mais aussi donne argument à ceux qui condamne la mixité des lieux sociaux.

Persuasion et pression

Ceci tend à montrer que le voile n'a rien de religieux – la Sunna et le Coran ne l'imposent pas – mais est en définitive un marqueur sexuel et un instrument de propriété aux origines salafistes. Qui peut d'ailleurs imaginer qu'un Dieu qui aurait créé l'Univers s'occuperait d'un bout de tissu. Si d'aventure le voile devait être quelque peu religieux, il signifierait alors que la femme doit porter un tissu faisant barrière entre elle et Dieu par infériorité face à l'homme n'en portant pas.

Il y a bien souvent manipulation subtile, persuasion «violente», pression sociale et domination du genre masculin sur le féminin, dans les familles, dans la rue.

Pour Manon Garcia, «les femmes sont valorisées à partir du

L'argumentaire pour ou contre le port du voile ne réside pas, comme on l'entend souvent, autour de la liberté de croyance et de religion mais sur la dimension sexiste d'un tissu hautement signifiant aux multiples interprétations leures.

moment où elles se soumettent», elles «restent dans les clous». Pour cette philosophe, «on ne naît pas soumise, on le devient». Pire, la soumission des femmes serait indissociable de leur aliénation, accepter de se considérer comme «un corps-objet-proie» et de faire sienne les représentations que les hommes se font des femmes. Et «le contrôle du corps des femmes est d'ailleurs aussi ancien que la domination masculine elle-même». Il ne peut pas y avoir de «voile féministe», n'en déplaise aux Ecolos.

Cela d'autant plus qu'il a fallu de nombreuses années dans nos contrées pour se battre et tenter de réduire les inégalités hommes-femmes. Il ne faut pas oublier lorsque l'on croise des voilées en rue.

Argumentaire sur l'émancipation

En définitive, l'argumentaire pour ou contre le port du voile ne réside pas, comme on l'entend souvent, autour de la liberté de croyance et de religion – prétexte et paravent – mais sur la dimension sexiste d'un tissu hautement signifiant aux multiples interprétations leures.

La question du voile ne peut donc se résoudre dans le segment religieux et culturel, quelle qu'en soit l'apparence, mais dans un argumentaire sur l'émancipation, l'égalité, les droits de la femme et la Raison. C'est ici que l'école doit jouer son rôle où les micro-barrières que sont les foulards doivent disparaître au bénéfice de l'échange, du partage et de la compréhension non dogmatique.

* cfr. «L'Année du Maghreb» n°17, CNRS, 2017



Le voile est un marqueur sexuel et un instrument de propriété aux origines salafistes.

Pourquoi sommes-nous dirigés par tant d'hommes incompetents?

Harvard Business Review
FRANCE

La principale raison est à rechercher du côté de notre incapacité à distinguer la confiance de la compétence. Comme nous avons l'habitude d'interpréter la confiance en soi comme un signe de compétence, nous sommes amenés à penser que les hommes font de meilleurs dirigeants que les femmes.

En d'autres termes, quand on parle de leadership, le seul avantage que les hommes ont sur les femmes est que l'expression de l'hubris – interprétée comme une marque de charisme ou de charme – est souvent confondue avec le potentiel de leadership et qu'elle est beaucoup plus fréquemment observée chez les hommes que chez les femmes. Ceci est confirmé par des études qui montrent que les groupes privés de meneur ont

naturellement tendance à se choisir des leaders centrés sur eux-mêmes, narcissiques et présomptueux, autant de caractéristiques plus masculines que féminines.

Ce qui est certain, c'est qu'un peu partout dans le monde, les hommes ont tendance à penser qu'ils sont plus intelligents que les femmes. Pourtant, l'arrogance et l'excès de confiance en soi sont inversement proportionnels aux dispositions pour le leadership, autrement dit à la capacité à bâtir et cultiver des équipes performantes et à inspirer les suiveurs à mettre de côté leurs agendas personnels pour se consacrer à l'intérêt commun du groupe.

De fait, que ce soit dans le sport, la politique ou le monde professionnel, les meilleurs dirigeants sont en général humbles, une qua-

lité que l'on retrouve bien plus souvent chez les femmes que chez les hommes. On sait aussi que les femmes font montre de davantage d'intelligence émotionnelle que les hommes, ce qui est un facteur prédictif de comportements modérés.

Résultat, pléthore d'incompétents sont promus à de tels postes au détriment d'individus mieux qualifiés. Sans surprise, on notera également que bon nombre des caractéristiques attribuées aux «leaders» se retrouvent couramment chez les individus qui souffrent de troubles de la personnalité tels que le narcissisme (Steve Jobs et Poutine), la psychopathie (n'importe quel despote), la théâtralité (Richard Branson et Steve Balmer) ou le machiavélisme (quasiment tous les politiciens).

Pas simple d'être banquier...



JAN TUERLINCKX

Avocat associé
Tuerlinckx avocats fiscaux

En Belgique et à l'étranger, les banques sont de plus en plus souvent confrontées à des problèmes, car elles acceptent de l'argent sur lequel tous les impôts n'ont pas forcément été payés par le passé.

En quinze ans, le système financier a connu une révolution copernicienne. On considère aujourd'hui que seules les ressources financières sur lesquelles toutes les taxes ont historiquement été prélevées (impôt sur le revenu, précompte mobilier, TVA, droits de succession...) sont légitimes. Dès qu'un euro d'impôt n'a pas été payé, le capital a une origine au moins partiellement illégale. Une régularisation fiscale permet de rectifier la situation.

Impôts prescrits

Rien d'étonnant dès lors à ce que l'évaluation correcte de la structure historique d'un patrimoine pose parfois problème. Plus important encore: ces dernières années, l'administration a adopté une attitude très ambiguë par rapport aux impôts prescrits.

Il s'agit des impôts que les citoyens n'ont pas payés à tort, mais que le fisc ne peut plus imposer dans les délais de prescription fiscaux. Jusqu'en 2000, les impôts prescrits n'ont empêché personne de dormir.

Les contribuables avec de l'argent «noir» sur des comptes luxembourgeois, qui se sont fait prendre à l'époque, se sont vus proposer une transaction de 3% par le fisc. Après paiement, on estimait qu'ils étaient lavés de leurs péchés et avaient régularisé leurs capitaux.

La première régularisation fiscale légale a suivi en 2004, avec la déclaration libératoire unique (DLU). Le contribuable payait au choix 6 ou 9%.

À l'époque, tous les péchés fiscaux ont été lavés sans restriction. La législation DLU était temporaire. À terme, il n'y avait pas de cadre légal pour régulariser des impôts. Il ne restait au contribuable qu'à se tourner vers l'administration fiscale. Bien souvent, il n'était pas question de régulariser les impôts historiques prescrits.

Un nouveau cadre législatif a vu le jour en 2006, pour être à nouveau supprimé fin 2013. Au cours

du dernier trimestre de 2013, le contribuable pouvait se libérer de l'impôt historique à un tarif tout compris de 35%. Les contribuables qui se sont repentis par la suite pouvaient s'adresser aux services locaux de contrôle et à l'ISI. Une pratique officieuse de régularisation, qui tenait parfois – et parfois pas – compte des impôts historiques, s'opérait là aussi.

Cette pratique n'ayant aucun fondement légal et n'étant pas considérée comme idéale, la législation a une nouvelle fois été modifiée en 2016. Le contribuable s'est vu obligé de régulariser l'impôt historique s'il était incapable de prouver que le capital avait fait l'objet d'un traitement fiscal normal.

La possibilité d'une régularisation auprès de l'ISI et des autres services fiscaux avait disparu. Le déclarant doit prouver par écrit que le capital a été soumis à son traitement fiscal normal. S'il n'y parvient pas, il est redevable d'une taxe de 39%.

Carnet d'entretien

La notion actuelle de l'impôt historique est donc récente. Elle n'a été formalisée que depuis le dernier amendement législatif de 2016 dans la législation relative à la régularisation.

Il est rare de pouvoir présenter un carnet d'entretien détaillé des capitaux comme on pourrait le faire pour une voiture de collection. Sa reconstitution sur de nombreuses années représente souvent un exploit, alors que pour le ministère public, en termes de charge de la preuve, il suffit d'exclure toute provenance légale des fonds s'il cherche à obtenir une condamnation pour blanchiment d'argent issu de la fraude fiscale.

Imaginez que vous soyez banquier et que vous deviez évaluer l'origine légitime du patrimoine du contribuable.

La législation relative à la régularisation est un patchwork d'approches pas toujours cohérentes. Imaginez que vous soyez banquier et que vous deviez évaluer l'origine légitime du patrimoine du contribuable.

La façon dont le législateur appréhendait les régularisations fiscales par le passé est en contradiction flagrante avec la vision actuelle. L'évaluation de ces régimes de régularisation fiscale est un terrain fertile pour le doute et l'incertitude.

La prochaine fois que vous lirez dans la presse qu'une banque est confrontée à un problème de blanchiment, n'oubliez pas que la banque est à l'origine du problème, mais plutôt que notre régulateur l'est.

«La localisation est stratégique au centre de l'Indonésie.»

LE PRÉSIDENT INDONÉSIEEN JOKO WIDODO

Djakarta se noie. Ses sols se dérobent sous le poids des constructions et la mer monte. Autant de raisons qui poussent les autorités de l'archipel à changer de capitale. L'ambitieux projet de déménagement vient d'être dévoilé hier par le président.

